

Commune de Lauwin-Planque

ARRÊTÉ

N° 2022-120

Restriction de circulation
710 rue Théodore Marichez
du 15/11/2022 au 15/12/2022

Le Maire de Lauwin-Planque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans la rue Théodore Marichez face au n°710 durant les travaux de raccordement au réseau Télécom, effectués par l'entreprise SADE TELECOM – Rouvroy&Lumbres – 69134 DARDILLY Cedex.

ARRÊTE

Article 1^{er} : du 15/11/2022 au 15/12/2022 la circulation sera restreinte rue Théodore Marichez durant les travaux relatifs au raccordement au réseau Télécom.

Article 2 : L'organisation de la circulation sur la voie désignée ci-dessus sera la suivante :

- **Interdiction de stationner**

Article 3 : La signalisation nécessaire à ces restrictions de la circulation sera posée par l'entreprise SADE-TELECOM – Rouvroy&Lumbres - 69134 DARDILLY Cedex.

Mail : sade-telecom-rouvroy-lumbres-d@demat.sogelink.fr.

Article 4 : Le Directeur Technique des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'Entreprise SADE-TELECOM.

Fait à Lauwin-Planque, le 28 octobre 2022

Sonia VALLET
Maire de Lauwin-Planque